

Pourquoi voter SUD ?

Un syndicat est représentatif s'il a suffisamment de voix pour obtenir un siège au Comité Technique Ministériel. Il obtient ainsi le droit de déposer des préavis de grève, des heures syndicales, d'organiser des stages, d'avoir des décharges d'activité, etc.

Votez SUD éducation, donnez-vous les moyens d'accroître la combativité de tou-te-s, ne laissez pas votre voix se perdre. Vous voterez ainsi pour un syndicat de lutte, d'auto-organisation des salarié-e-s et de transformation sociale. Nous regrettons que le ministère persiste à reconduire le vote sous forme électronique, mode de scrutin antidémocratique.

Des instances, pour quoi faire ?

Les CAP et CCP sont dédiées à la gestion de la «carrière» des collègues concerné-es. Qu'il s'agisse des mutations ou de l'avancement mais aussi des contes de notations et des licenciements ou autres CAP disciplinaires, SUD éducation y défend les collègues face à l'administration avec combativité et

sens de l'intérêt commun. SUD éducation s'y fait aussi le relais des luttes et de nos revendications.

Les CT sont dédiés aux «moyens» attribués à l'éducation nationale. Qu'il s'agisse des moyens quantitatifs ou des moyens réglementaires, SUD éducation y combat les dégradations et se bat pour des améliorations.

Le CHSCT devrait être saisi pour toute question relative à l'hygiène, la sécurité mais aussi les conditions de travail des travailleur-se-s de l'éducation. SUD éducation s'empare de cette instance pour améliorer les conditions de travail et combattre les atteintes nocives en matière d'organisation du travail. Plus de détails sur notre site dédié « Et voilà le travail ! » : travail.sudeducation.org.

De manière générale, vous trouverez sur notre site des exemples de nos actions dans ces instances.

Pourquoi des élu-es SUD éducation ?

Votez SUD éducation pour soutenir une autre idée du syndicalisme, pour que les luttes de terrain soient relayées dans les instances et pour donner les moyens d'amplifier la combativité de tou-te-s. En donnant votre voix à SUD éducation, vous ne la perdrez pas et prendrez la parole dans les instances face à la hiérarchie.

Directeur de la publication : Olivier Cuzon
Imp par nos soins n° de CPPAP 0419 S 05227

Le syndicat vit des cotisations : adhérez, réadhérez !

Bulletin d'adhésion 2014 - 2015

Nom : Prénom :
Actif(ve) Retraité(e) **cotisation divisée par 2**
Temps complet Temps partiel

Quotité :

Grade précis (ex : PE, Instit., PLP, contractuel-le, certifié-e, stagiaire, ASEN, Administratif...)

Adresse personnelle :

Tél. :

Adresse de l'établissement :

Montant de la cotisation annuelle :

Mode de paiement : chèque à l'ordre de Sud Education 29

Je souhaite recevoir des informations régulièrement par mail

Mon mail :@.....

J'accepte d'être le/la correspondant/e de SUD éducation 29

dans mon établissement (pour les collèges ou lycées) :

SUD éducation 29 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. Je demande à SUD éducation 29 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD éducation 29.

Date : Signature

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	5 €
+ de 600 €	13 €
+ de 750 €	24 €
+ de 900 €	40 €
+ de 1000 €	49 €
+ de 1100 €	58 €
+ de 1200 €	68 €
+ de 1300 €	80 €
+ de 1400 €	92 €
+ de 1500 €	105 €
+ de 1600 €	122 €
+ de 1700 €	138 €
+ de 1800 €	157 €
+ de 1900 €	173 €
+ de 2000 €	189 €
+ de 2100 €	207 €
+ de 2200 €	226 €
+ de 2300 €	245 €
+ de 2400 €	264 €
+ de 2500 €	284 €
+ de 2600 €	306 €
+ de 2700 €	328 €
+ de 2800 €	351 €
+ de 2900 €	375 €
+ de 3000 €	399 €
+ de 3100 €	425 €
+ de 3200 €	450 €
+ de 3300 €	477 €
+ de 3400 €	505 €
+ de 3500 €	534 €

éducation
Sud²⁹

Dispositif de tirage Brest CTC déposé le 21/11/2014
SUD éducation PRESSE
2, rue Amiral Nielly 29200 Brest
DISTRIBUÉE LA POSTE

Solidaires

novembre 2014 n° 137

Elections pro 2014 Pourquoi voter ? Comment voter ? Pour qui voter ?

Pourquoi voter ?

Au delà de leurs forces dans les mobilisations sociales, les organisations syndicales tirent leur légitimité des résultats des votes aux élections professionnelles et du taux de participation. Malheureusement, pour pouvoir voter à ces élections, l'administration a mis en place une procédure de vote électronique qui peut vite s'avérer complexe et dissuasive. C'est inacceptable !

77% de non votants ?

A ce jour, seuls 23% des personnels de l'Education nationale sont susceptibles de pouvoir voter à partir du 27 novembre puisque «**ayant créé leur espace électeurs**». Alors que les scrutins précédents, du temps du vote papier, voyaient près de 80% de votants chez les enseignants, on se dirige vers une catastrophe démocratique. Et comptons que l'administration aura beau jeu de nous rappeler le taux d'abstention, et par la même, notre manque de légitimité, quand nous nous opposerons à ses projets. Le taux d'abstention trop important est justement l'argument que le gouvernement met en avant ces jours ci pour tenter de supprimer les élections prud'homales dans le privé.

Voilà pourquoi il semble essentiel que chacun-prenne le temps de faire les démarches pour pouvoir voter. Vous trouverez dans ce journal, outre notre prose de campagne, une notice technique pour vous guider dans ce parcours du combattant de l'électeur.

Faisons mentir l'administration, votons !



(1) Préparer votre vote

Il faudra posséder 2 informations pour voter :

- 1 mot de passe que vous allez créer via votre espace électeur, que vous trouverez sur le site vote2014.education.gouv.fr

Un tutoriel vous est proposé ci-contre.

Vous aurez besoin de votre adresse professionnelle : prénom.nom@ac-rennes.fr

- 1 identifiant que vous avez reçu par l'intermédiaire de votre supérieur hiérarchique (2nd degré) ou directeur (1er degré) sous format papier. Ce courrier devait vous être remis en main propre, contre signature.

Pourquoi faut-il le faire le plus rapidement possible ?

Au moment où seuls les syndicats et l'administration avaient à se connecter, le sous dimensionnement des serveurs du ministère nous a empêchés à plusieurs reprises de le faire. Nous sommes donc inquiet-es quant à la capacité des serveurs de permettre à tous les électeurs et électrices de se connecter ...



Du jeudi 27 novembre au jeudi 4 décembre

(2) Votez !

On peut voter à partir du 27 novembre (et jusqu'au 4 décembre) en suivant la procédure indiquée sur la notice. Compte tenu des problèmes techniques rencontrés d'ores et déjà il vaut mieux voter très vite à partir du 27 novembre pour être sûr de pouvoir le faire.



Connectez- vous sur :

education.gouv.fr/electionspro2014

Munissez-vous :

- de votre mot de passe vous permettant d'accéder à votre espace électeur.

- de votre identifiant , inscrit sur le document papier remis par votre supérieur hiérarchique il y a quelques jours . Si vous ne l'avez pas eu, vous pouvez aussi le récupérer via votre espace électeur en vous connectant sur le site : vote2014.education.gouv.fr

EN CAS DE PROBLEME : n'hésitez pas à contacter la plate forme d'assistance du rectorat au **0810 454 454** ou SUD éducation au 02 98 05 12 93 aux horaires de permanence.

Petit tutoriel pour pour s'en sortir dans ce parcours du combattant
Comment créer et activer son espace électeur ?

Le site : vote2014.education.gouv.fr

